

UNIVERSITE PIERRE MENDES FRANCE
Faculté de Droit
Institut d'Etudes Judiciaires

Session 2012

EXAMEN D'ENTREE AU C.R.F.P.A.
EPREUVE JURIDIQUE

Lundi 17 Septembre 2012
8 H – 13 H

Les étudiants traiteront en 5 heures, sur deux copies séparées, le sujet de Droit civil (obligations) ainsi que le sujet correspondant à la matière de procédure choisie pour l'épreuve juridique

PROCEDURE ADMINISTRATIVE ET CONTENTIEUSE

"La mise en œuvre du principe du contradictoire au sein des juridictions administratives".

Documents autorisés :

Conformément à l'article 11 de l'Arrêté du 11 septembre 2003 :

« Lors des épreuves, les candidats peuvent utiliser les codes et recueils de lois et décrets annotés, à l'exclusion des codes commentés.

Ils peuvent également se servir de codes ou recueils de lois et décrets ne contenant aucune indication de doctrine ou de jurisprudence sans autres notes que des références à des textes législatifs ou réglementaires. »